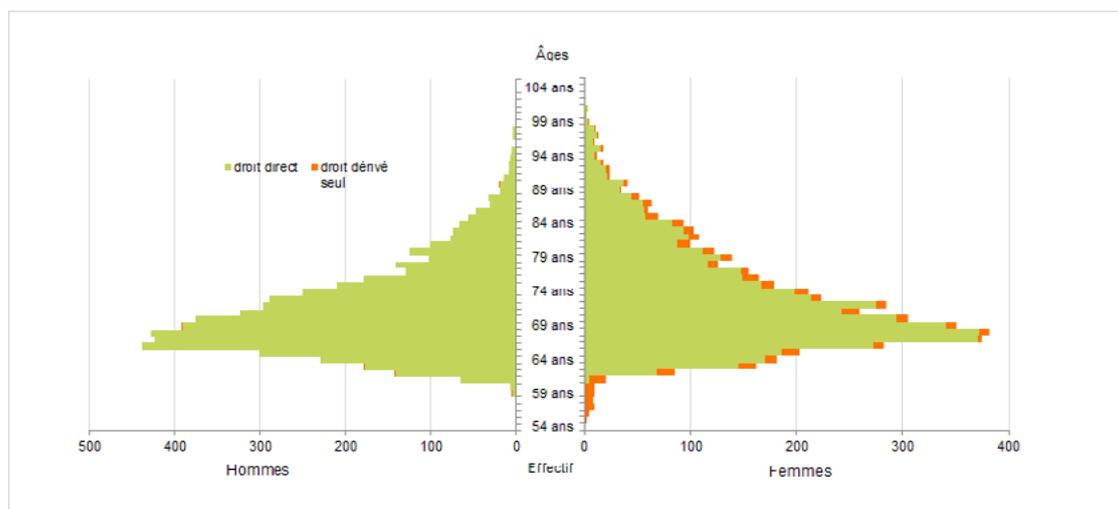


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	486	480	966
Droits directs (retraites personnelles)	475	407	882
Droits dérivés (retraites de réversion)	11	73	84
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	86	65	151
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	10	4	14
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	65,2 ans	64,6 ans	64,9 ans
Droits dérivés	73,6 ans	68,7 ans	69,4 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	36,3%	34,2%	35,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	5 628	5 119	10 747
Retraités percevant un droit direct seul	5 572	4 367	9 939
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	376	384
Retraités percevant les deux à la fois	48	376	424
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	20,8%	18,7%	19,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	93	46	139
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,8 ans	73,3 ans	73,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	611 €	568 €	591 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 284 €	1 140 €	1 207 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	38,1%	46,1%	41,7%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

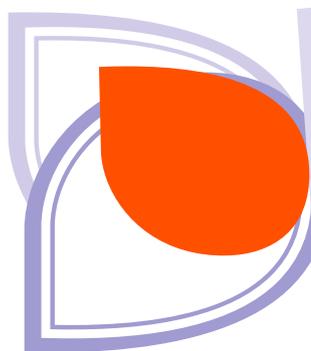
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

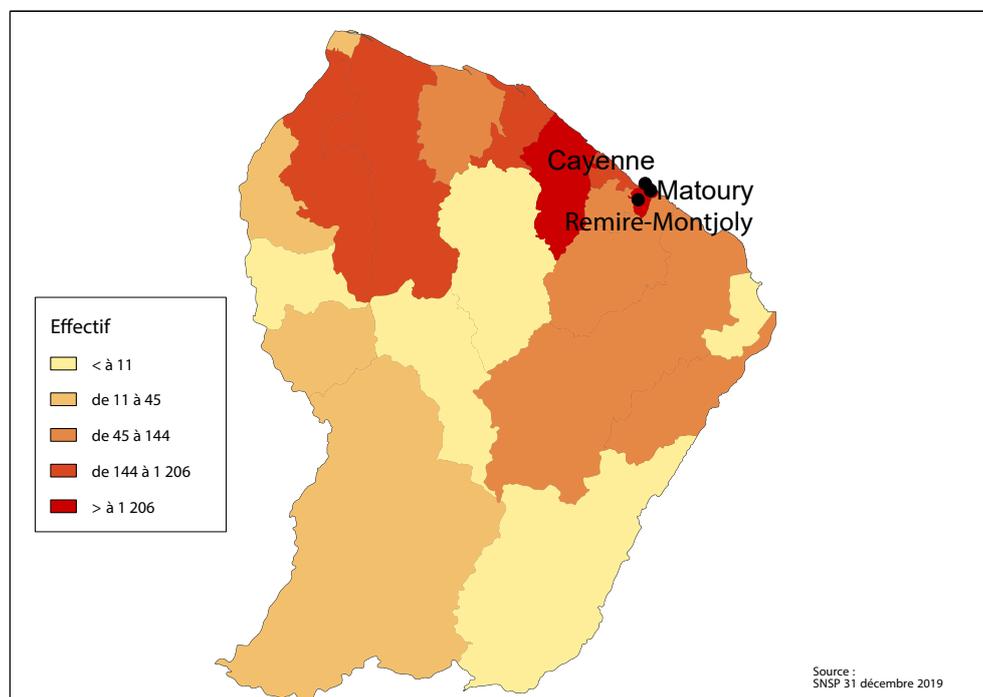
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Cayenne</b>			
Nombre total de retraités	1 947	2 194	4 141
Retraités percevant un droit direct seul	1 922	1 864	3 786
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	156	159
Retraités percevant les deux à la fois	22	174	196
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	24,7%	22,5%	23,5%
<b>Matoury</b>			
Nombre total de retraités	1 033	816	1 849
Retraités percevant un droit direct seul	1 022	716	1 738
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	50	51
Retraités percevant les deux à la fois	10	50	60
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	17,2%	13,8%	15,7%
<b>Remire-Montjoly</b>			
Nombre total de retraités	705	808	1 513
Retraités percevant un droit direct seul	700	716	1 416
Retraités percevant un droit dérivé seul	0	39	39
Retraités percevant les deux à la fois	5	53	58
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	13,3%	12,3%	12,8%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Source : Cnav - SNSP - Régime général hors Sécurité social pour les indépendants  
 Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".